



Paris, le 11 mai 2015

Compte rendu du groupe de travail « indemnitaire » du 6 mai 2015

Suite à la décision des Ministres d'abandonner la prime intéressement collectif et de renvoyer les discussions concernant les modalités d'emploi du budget dédié au sein des directions du ministère, un groupe de travail s'est tenu le 6 mai en présence du Directeur général.

Au cours de leurs interventions, les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP, CFDT Finances Publiques, CFTC DGFIP et UNSA Finances Publiques ont unanimement rejeté le projet de la Direction générale consistant :

- à utiliser le budget alloué à la DGFIP au titre de la prime d'intéressement collectif pour revaloriser la prime à la mobilité et la prime de restructuration.
- à laisser au « dialogue social local » la responsabilité de déterminer les agents et les services pouvant bénéficier de la prime dite de « restructuration ».

En conséquence, l'ensemble des organisations syndicales a demandé au Directeur Général de modifier son projet

Le Directeur général ayant maintenu son projet, les organisations syndicales ont alors demandé une suspension de séance. Lors de la reprise, la déclaration unitaire suivante a été lue :

« Pour nos organisations, la priorité est de revaloriser le pouvoir d'achat des agents et non d'instaurer un mécanisme différencié et lié aux restructurations. Le contexte démontre qu'une telle revalorisation s'impose : la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires est une réalité. Quant aux restructurations, vous-même, Monsieur le Directeur général reconnaissez que tous les services et les agents connaissent des évolutions dans l'organisation du travail et l'exercice des missions. Ceci justifie que notre demande soit prise en compte.

Par ailleurs, s'agissant du dialogue social, nous notons que des discussions sur l'exercice du dialogue social sont ouvertes : selon nous, elles doivent permettre de progresser. Au plan local, nos organisations estiment que l'amélioration du dialogue social passe avant tout par un plus grand respect des représentants locaux des personnels et des demandes qu'ils formulent (saisie d'un CT ou d'un CHS CT par exemple).

Notre demande est claire : il faut une mesure indemnitaire collective et durable. Votre responsabilité est de présenter un nouveau projet sur cette base et de demander au Ministre un arbitrage budgétaire favorable à notre demande. Nous vous demandons donc un nouveau projet. »

Les organisations syndicales ont ensuite quitté la séance.